

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 20 avril 2026 à 18H

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Stéphane Ramaux	P
Virginie Valot	P
Frederic Bouton	P
Stéphanie Desarbres	P
Paulette Giancatarino	P
Michel Rochet	P
Patricia Sermier	P
Marina Jahier	P

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance.

Etienne Rougeaux : le bureau se déroulera en 2 temps :

- Un premier temps sera dédié à réfléchir à la manière dont l'exécutif travaillera au sein du bureau : se donner les règles de fonctionnement, les attentes, etc... ;
- Un second temps sera dédié aux points « classiques » de l'ordre du jour.

1. Organisation du bureau

1.1. Le cadre

Etienne Rougeaux propose le cadre général :

- Un bureau dure 2h. Si l'ordre du jour n'est pas écoulé, il est reporté au bureau suivant ;
- On s'écoute et on écoute les points de vue différents ;
- Sur les temps de présentation des sujets politiques à enjeux, il faut que les choses soient claires pour tous ;
- Si le sujet abordé ne fait pas consensus, on reporte, et on revient avec des éléments complémentaires. L'objectif est d'être consensuel pour favoriser l'accord des 24 communes ;
- Certains élus peuvent être en retard du fait de leur activité professionnelle.

1.2. Le contenu

Il est proposé :

- De prendre systématiquement un temps de préparation des instances : les rapports du conseil com doivent être présentés au bureau en amont de leur envoi aux conseillers. Un rapport qui n'est pas prêt en temps et en heure passe au conseil communautaire suivant. Les rapports remis sur table sont à exclure ;
- Chaque vice-président présente ses rapports. L'objectif est que le bureau porte la position de l'exécutif.

1.3. Temps d'échanges

Un temps d'échanges est ensuite dédié à l'expression de l'ensemble des membres sur leurs attentes respectives.

Les échanges donneront lieu à la rédaction d'une charte de fonctionnement interne au bureau.

1.4. Divers

Etienne Rougeaux propose de mettre en place et généraliser l'évaluation de nos politiques publiques afin de donner de la lisibilité sur les actions conduites et permettre leur réajustement.

2. Examen des rapports du conseil communautaire

Le bureau prend connaissance des rapports qui seront présentés en conseil communautaire le 6 mai prochain.

Rapport Affaires générales : il permet notamment de rendre compte en début de séance des décisions de l'exécutif. Il sera ajouté à partir du 6 mai l'information sur les décisions du président.

Rapport indemnités : il est proposé au bureau de répartir les indemnités de manière proportionnelle sur le président et les vice-présidents.

Rapport fixant la liste des commissions d'instruction : le bureau valide la création de 11 commissions d'instruction. Cette liste sera transmise aux conseillers municipaux afin qu'ils commencent à réfléchir à la commission qui les intéresse, sous réserve de la validation du conseil communautaire.

Sur l'eau et l'assainissement, il est précisé que la gestion des eaux pluviales relève des communes.

Il sera proposé de constituer les commissions d'un maximum, de 24 membres, ce qui donne la possibilité à chaque commune d'être représentée. Néanmoins, si le nombre de 24 n'est pas atteint et que plusieurs élus d'une même commune souhaitent s'inscrire sur une commission, se sera possible.

L'objectif est d'avoir des commissions qui fonctionnent sur la durée du mandat, et limiter les défections.

Frédéric Bouton : Tenir un tableau de présence des élus et faire le point en fin d'année civile permettrait de voir le niveau de fréquentation. Il serait souhaitable, en cas d'absence répétée, de pouvoir remplacer un élu qui ne se mobilise pas.

Marina Jahier : pour le faire il faut définir une règle.

Etienne Rougeaux : Nous avons la possibilité de définir la règle au sein du règlement intérieur du conseil communautaire.

Michel Rochet : On peut écrire une règle mais si les gens s'excusent systématiquement ça ne règle en rien la fréquentation.

Marina Jahier : On peut se dire qu'après 3 absences injustifiées le poste est ouvert à de nouveaux candidats.

Patricia Sermier : Il faut que les inscriptions sur les commissions se fassent sous la base du volontariat.

Etienne Rougeaux : Propose que l'on attende de voir le nombre d'inscriptions dans les commissions.

Ensuite on se donne une année de fonctionnement. Il est proposé d'écrire la règle dans le règlement intérieur telle que proposée par Marina Jahier.

Stéphane Ramaux : Qui assurera la présidence des commissions OM et environnement ?

Etienne Rougeaux : la présidence sera proposée aux représentants de la communauté de communes qui seront vice- président des 2 syndicats (SMDL et SICTOM).

Sur les premières commissions, le premier point à l'ordre du jour est l'élection du président de commission.

La première newsletter permettant d'informer les élus municipaux des commissions sera transmise cette semaine.

Rapport relatif à l'élection CAO

Nous avons à ce jour quelques candidatures individuelles. Les listes doivent être déposées avant ce mercredi 22 avril.

Rapport informatif relatif aux documents cadres : L'objectif de ce rapport est de rentrer dans la complexité de l'organisation de l'intercommunalité. Il est important de faire référence aux documents stratégiques pendant le mandat.

- Projet de territoire : définit les projets ;
- Pacte de gouvernance : définit l'organisation politique ;
- Pacte Fiscal et Financier : définit les liens fiscaux et financiers au sein du bloc communal ;
- Schéma de mutualisation : comment s'organise t on en termes de moyens ;

Le choix sur le Val d'Amour est de travailler au niveau du bloc communal.

Michel Rochet : De nombreuses intercommunalités nous ont sollicités pour savoir comment nous étions parvenus à travailler de cette manière.

Rapport relatif aux délégations : Les propositions de délégation sont examinées en séance.

3. Demande de financements

3.1. Demande de subventions d'investissements à la DRAC

Marina Jahier présente les besoins en investissements sur les médiathèques et la demande de financement afférente.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°98/2024 du 3 juin 2024, par laquelle le Conseil communautaire validait la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté pour la période 2024-2026,

Vu la délibération n°89/2025 du 26 mai 2025, par laquelle le Conseil communautaire validait le projet Culturel, Scientifique, Educatif et social des médiathèques pour la période 2025-2029,

Considérant que les médiathèques du Val d'Amour ont besoin d'investir dans le renouvellement de leur matériel informatique,

Considérant que dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'Etat accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement informatique des bibliothèques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses

Dépenses		Recettes	
	HT		HT
1 ordinateur portable	621,64 €	Etat – DRAC (DGD)	4 844 €
3 PC fixes	1 867,32	CCVA - Autofinancement	4 844 €
2 écrans	178,90 €		
2 lecteurs DVD/blue-ray	208,04 €		
5 PC gamers	6 237,20 €		
5 écrans pour PC gamers	405,80 €		
Eco-participation	38,67 €		
Port	129,95 €		
Total	9 687,52 €	Total	9 688 €

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amour peut déposer une demande de subvention Etat – DRAC (DGD) auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté afin de solliciter une aide de l'Etat pour le financement de l'achat de matériel informatique,

Le bureau à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ci-dessus,

- Sollicite une aide auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté – DGD Equipements matériels et mobiliers pour le financement de l'acquisition de mobiliers et matériels des médiathèques du Val d'Amour,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

4. Tarifs d'activités

4.1. Espace de vie sociale

Paulette Giancatarino présente les animations proposées sur l'espace de vie sociale.

4.1.1. Espace de vie sociale : fixation des tarifs pour des actions proposées

Dans le cadre de sa politique d'animation de la vie locale et de soutien à la parentalité et au lien social, la CCVA développe des actions à destination des habitants au sein de l'EVS / Maison France Services.

Le projet social de l'EVS vise notamment à favoriser le lien social, les rencontres et les échanges entre habitants, en particulier pour les publics pouvant être exposés à l'isolement, notamment les seniors.

Ces actions s'inscrivent plus particulièrement dans l'axe 1 du projet social : favoriser le lien social et les rencontres entre habitants.

Dans ce cadre, plusieurs activités payantes sont proposées aux habitants. Afin de permettre l'émission des titres de recettes correspondants, il convient de fixer par délibération les tarifs applicables.

Atelier arts plastiques – cycle de découverte artistique

Dans le cadre des ateliers réciproques d'échanges de savoirs, l'EVS propose un atelier d'arts plastiques animé par Isabelle GRANDVAUX, artiste diplômée des Beaux-Arts, intervenant dans le cadre de l'association Atelier Isatis (POLIGNY).

Cet atelier propose aux participants une découverte et une expérimentation de différentes techniques picturales à travers l'étude de deux peintres majeurs :

- Vincent Van Gogh
- Jean-François Millet

Les participants découvrent notamment différents outils et techniques de traitement de la couleur : rouleaux, pinceaux, brosses, grilles, couteaux, etc.

Le cycle se conclut par la réalisation d'une peinture sur toile et un moment convivial de vernissage.

Cet atelier contribue à :

- Encourager les pratiques culturelles et créatives ;
- Favoriser les échanges entre participants ;
- Valoriser les savoir-faire et les expériences.

L'atelier se déroule sur une période de 6 séances au printemps 2026 et rassemble 12 participants seniors.

Le tarif proposé est fixé à 25 € par participant pour l'ensemble du cycle de 6 séances.

Sortie conviviale – croisière sur le Doubs

Dans le cadre de sa programmation d'animations et de sorties collectives, l'EVS organise une sortie à la journée le mercredi 6 mai 2026 comprenant :

- Une croisière repas sur le Doubs en direction du Saut du Doubs ;
- Une escale permettant la découverte du site.

Cette sortie vise à :

- Favoriser les rencontres entre habitants ;
- Permettre l'accès à des activités culturelles et touristiques ;
- Lutter contre l'isolement, notamment chez les seniors.

Le tarif proposé pour cette sortie est fixé à 70 € par participant.

DELIBERATION : fixation des tarifs pour des activités proposées dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale

Le Bureau communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Val d'Amour en matière d'animation de la vie locale ;

Vu le projet social de l'Espace de Vie Sociale visant notamment à favoriser le lien social et les rencontres entre habitants ;

Considérant que l'Espace de Vie Sociale propose des ateliers et sorties destinés à favoriser les échanges, la convivialité et la participation des habitants ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables afin de permettre l'émission des titres de recettes correspondants ;

Après en avoir délibéré, décide :

- *De fixer le tarif de participation à l'atelier arts plastiques organisé dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale, animé par l'association Atelier Isatis, à : 25 € par participant pour un cycle de 6 séances organisé au printemps 2026 ;*
- *De fixer le tarif de participation à la sortie organisée le mercredi 6 mai 2026, comprenant une croisière repas sur le Doubs en direction du Saut du Doubs avec escale, à : 70 € par participant ;*
- *D'autoriser le Président de la Communauté de Communes à émettre les titres de recettes correspondants auprès des participants*

4.1.2. Espace de vie sociale - Séniors en vacances

Contexte et cadre d'intervention

Dans le cadre de l'axe 3 « Santé et bien vieillir » de l'Espace de Vie Sociale, la CCVA met en œuvre chaque année une action à destination des seniors intitulée « Seniors en vacances ».

Cette action vise à répondre aux enjeux suivants :

- Favoriser le bien-être des personnes âgées ;
- Créer et maintenir le lien social ;
- Lutter contre l'isolement ;
- Faciliter l'accès aux vacances pour tous ;
- Pallier les difficultés de mobilité rencontrées sur le territoire.

Présentation du séjour

Le séjour se déroulera du samedi 27 juin au samedi 4 juillet 2026, aux ISSAMBRES (département du Var, région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les participants seront hébergés au sein du village vacances Val d'Esquières – Miléade, ancien palace des années 1930, situé au cœur du Golfe de Saint-Tropez, dans un parc de 3 hectares, avec un accès direct à une plage privée.

Programme prévisionnel

Le séjour comprendra notamment :

- La visite d'une parfumerie à Grasse ;
- Une visite et une promenade en bateau à Saint-Tropez ;
- Une excursion à Menton ;
- Une visite de Dolceacqua (Italie), village médiéval de la vallée de la Nervia ;
- Des temps libres et des activités de détente (baignade).

Ce programme permet d'alterner activités culturelles, découvertes patrimoniales et moments de détente.

Conditions financières

Le tarif du séjour est fixé à 689 € par participant, comprenant :

- Le transport ;
- L'hébergement en pension complète ;
- Les activités et excursions prévues ;
- L'encadrement.

Conclusion

Ce séjour constitue une action structurante de la politique en direction des seniors, contribuant pleinement aux objectifs de l'Espace de Vie Sociale. Il répond aux besoins identifiés en matière de lien social, d'accès aux loisirs et de lutte contre l'isolement.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider l'organisation de ce séjour ainsi que le tarif proposé.

DELIBERATION : Organisation du séjour « Seniors en vacances » 2026 et fixation du tarif

Le Bureau communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Val d'Amour en matière d'animation de la vie locale ;

Vu le projet social de l'Espace de Vie Sociale visant notamment à favoriser le lien social et les rencontres entre habitants ;

Considérant la volonté de la collectivité de développer des actions en faveur des seniors ;

Considérant l'intérêt de proposer un séjour favorisant le lien social, le bien-être et l'accès aux vacances ;

Considérant la présentation du séjour « Seniors en vacances » prévu du 27 juin au 4 juillet 2026 aux Issambres ;

Après en avoir délibéré, décide :

- *D'approuver l'organisation du séjour « Seniors en vacances » 2026 ;*
- *De fixer le tarif du séjour à 689 € par participant ;*
- *D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette action ;*

- *D'autoriser le Président de la Communauté de Communes à émettre les titres de recettes correspondants auprès des participants.*

Stéphane Ramaux : l'équilibre financier est il atteint ?

Paulette Giancatarino : Quand les 2 bus seront complets, l'équilibre financier sera totalement assuré. A ce jour restent seulement une vingtaine de places disponibles. Les participants viennent y compris de communes hors Val d'Amour.

Frédéric Bouton : Sur la maison des services c'est parfois un peu compliqué de communiquer sur les activités. Dans certains cas les activités sont déjà complètes et dans d'autres cas non.

4.2. Enfance jeunesse – stages d'été et séjours de vacances 2026

Virginie Valot expose les activités qui seront proposées cet été.

Dans le cadre de son projet éducatif et de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la CCVA organise chaque été, au sein de son accueil de loisirs extrascolaire, des stages thématiques et des séjours de vacances destinés aux enfants du territoire.

Ces propositions s'inscrivent dans la volonté de la collectivité de diversifier l'offre éducative pendant les vacances scolaires, de favoriser la découverte de nouvelles pratiques et de proposer aux enfants des expériences collectives enrichissantes.

Pour juillet 2026, 3 stages seront proposés aux enfants inscrits au centre de loisirs :

Les stages de juillet

1. Stage poterie

Le traditionnel stage poterie sera reconduit à SANTANS sous la conduite de Nathalie COUR.

- Lieu : ancienne école de SANTANS
- Dates : mardi 7, mercredi 8 et vendredi 9 juillet 2026
- Effectif maximum : 8 enfants
- Ages : 3-6 ans

Ce stage permet aux enfants de découvrir les techniques de modelage et de création en argile, de développer leur créativité et leur motricité fine tout en s'initiant à une pratique artistique.

2. Stages équestres

2 stages équestres seront proposés en partenariat avec le centre équestre d'Écleux :

- Dates : mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 juillet 2026
- Groupe 6-8 ans : matin
- Groupe 9-11 ans : après-midi
- Effectif maximum : 6 enfants par groupe

Le centre équestre mettra également à disposition son parc ACROBAT'KIDS, permettant de compléter les activités par un parcours ludique et sportif.

Ces stages permettent aux enfants de découvrir l'environnement du cheval, de développer la confiance en soi, le sens des responsabilités et le respect de l'animal.

Séjour de vacances

La mise en place de séjours de vacances répond à plusieurs objectifs éducatifs :

Développer l'autonomie

Les séjours permettent aux enfants de sortir de leur environnement habituel et d'apprendre à gérer le quotidien (vie collective, organisation personnelle, respect des règles de groupe).

Favoriser la socialisation

Les activités collectives renforcent les liens entre enfants, encouragent la coopération et permettent de vivre des expériences partagées.

Favoriser l'ouverture et la découverte

Les séjours amènent les enfants à découvrir d'autres lieux et d'autres environnements.

Soutenir les familles

En proposant ces actions dans le cadre de l'accueil de loisirs, la collectivité facilite l'accès à des activités éducatives et des séjours de vacances à des tarifs encadrés et accessibles.

Séjour de vacances de juillet

Un séjour de vacances de 5 jours sera proposé aux enfants :

- Dates : du 27 au 31 juillet 2026
- Lieu : camping de la Plaine Tonique à MALAFRETAZ (Ain)
- Structure : camping et base nautique gérés par Grand Bourg Agglomération
- Situation : au bord d'un lac, à proximité de Montrevel-en-Bresse (3 km) et de Bourg-en-Bresse (15 km)
- Ages : 8 à 11 ans

Le programme comprendra notamment :

- Activités nautiques sur la base de loisirs
- Baignade et activités sportives
- Visite du Parc des Oiseaux à VILLARS-LES-DOBES
- Vie collective et veillées

Séjour de vacances organisé par les jeunes du Val d'Amour

Dans le cadre des actions menées par le secteur jeunes de la CCVA, 12 collégiens du territoire mettent également en place un séjour de vacances durant l'été 2026.

L'année précédente, un 1^{er} séjour avait été organisé par les jeunes eux-mêmes avec l'accompagnement des animateurs du secteur jeunes. Ce projet avait permis à un groupe de 12 ados de partir 14 jours sur la Costa Brava, dans une démarche d'implication et d'autonomie.

Fort de cette première expérience réussie, un nouveau séjour est programmé à l'été 2026.

Séjour été 2026 : un projet construit par les jeunes

- Destination : PALAVAS-LES-FLOTS – MONTPELLIER PLAGE
- Hébergement : camping
- Dates : du 18 au 25 juillet 2026
- Participants : 12 jeunes du Val d'Amour

Le programme du séjour comprendra notamment :

- Activités de plage et baignade
- Bouée tractée
- Canyoning
- Balade à cheval sur la plage
- Visites et découverte du territoire
- Temps libres et moments de détente

Dans une démarche d'éducation à l'autonomie et à la citoyenneté, les jeunes ont été pleinement associés à la construction de leur projet de séjour.

Ils ont ainsi :

- Choisi la destination,
- Défini le programme d'activités,
- Réalisé les démarches de recherche et de réservation,
- Participé à l'organisation logistique du séjour.

Par ailleurs, comme l'année précédente, les jeunes s'impliqueront dans des actions afin de participer au financement de certaines activités sur place. Ces initiatives permettent de responsabiliser les participants et de valoriser leur engagement dans la réalisation de leur projet.

Intérêt pédagogique et éducatif

Ce type de projet présente un fort intérêt éducatif et social :

- Développement de l'autonomie et du sens des responsabilités,
- Apprentissage de la gestion d'un projet collectif,
- Implication citoyenne à travers les actions d'autofinancement,
- Renforcement de la cohésion du groupe,
- Découverte d'un nouvel environnement et ouverture sur l'extérieur.

L'accompagnement par le secteur jeunes permet ainsi de proposer aux adolescents du territoire une expérience de vacances structurante, favorisant leur engagement et leur capacité d'initiative.

Afin de permettre l'inscription des enfants à ces activités, il est proposé au bureau de fixer les tarifs des stages et des séjours de vacances pour l'été 2026.

Les tarifs seront définis par délibération du bureau.

DELIBERATION : tarifs des camps et des stages de l'été 2026 dans les accueils de loisirs

Comme chaque été, l'accueil de loisirs extrascolaire et le secteur jeunes organisent en juillet et en août des séjours de vacances et des stages.

Le bureau,

Vu les compétences de la CCVA en matière d'accueil de loisirs et d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse,

Vu le projet éducatif de l'accueil de la collectivité,

Considérant la volonté de la collectivité de proposer aux enfants du territoire des activités éducatives diversifiées pendant les vacances scolaires,

Considérant l'organisation de stages thématiques et de séjours de vacances durant l'été 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide :

- Le tarif du stage poterie : 60.00€ ;
- Le tarif du stage centre équestre : 50.00€ ;

Le tarif du séjour de vacances (accueil de loisirs extrascolaire) multi activités sur 5 jours : un tarif par tranche en fonction du quotient familial da la Caf.

Tranches	≤ à 450€	de 451 à 780€	De 781 à 1 000€	De 1 000 à 1 499€	De 1 500 à 1 999€	De 2 000 à 2 499€	≥ à 2 500€
Tarifs	140.00€	160.00€	180.00€	200.00€	220.00€	250.00€	280.00€

Le tarif du séjour de vacances (secteur jeunes) sur 8 jours :

Tranches	≤ à 450€	de 451 à 780€	De 781 à 1 000€	De 1 000 à 1 499€	De 1 500 à 1 999€	De 2 000 à 2 499€	≥ à 2 500€
Tarifs	200.00€	220.00€	250.00€	280.00€	310.00€	350.00€	390.00€

5. Questions diverses

Etienne Rougeaux propose un temps de présentation de ce qui est fait à France Services en bureau afin d'informer les nouveaux élus.

Paulette Giancatarino sollicite les membres du bureau pour savoir comment ils pratiquent du fait de l'interdiction d'avoir des chèques en mairie : gestion des concessions, versement des arrhes pour la location de la salle des fêtes, ...

Etienne Rougeaux : Propose de faire venir la DDFIP en conférence des maires.

La séance est levée à 20H00

Le Président

Etienne Rougeaux

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.

La Secrétaire

Virginie Pate

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a small flourish.